



**14ème EDITION des  
"RENCONTRES ARTISTIQUES de PRINTEMPS en PAYS MORNANTAIS"  
Le SAMEDI 11 et le DIMANCHE 12 mai 2013**

**REGLEMENT**

Les Amis des Arts de la Région, en partenariat avec la commune de St-André-la-Côte, de la Communauté de Communes et de la Maison de Pays de Mornant, vous proposent de participer à l'exposition des 14èmes Rencontres Artistiques de Printemps en Pays Mornantais.

**Date limite d'inscription :** le 12 Avril 2013

**Dépôt des œuvres :**

- En mairie de St-André-la-Côte.
  - Le lundi 06 mai de 09h00 à 12h00
  - Le mardi 07 mai de 14h00 à 18h00

**Retrait des œuvres :** Le dimanche 12 mai de 18h à 19h

**Modalités de participation à l'exposition :**

- Droit d'accrochage gratuit
- Au dos des tableaux, inscrire nom, adresse, téléphone, titre et prix de l'œuvre
- Fournir les tableaux avec un système d'accrochage
- Les huiles et les acryliques ne doivent pas être encadrées (maximum 30 figures, soit 92x73cm)
- Les copies ne sont pas acceptées
- Prévoir 2 œuvres maximum, les œuvres ne sont pas assurées par les organisateurs
- Vous disposez d'une grille de 1m de large et de 2m de haut pour vos deux œuvres

Tous les artistes amateurs sont invités à exposer sur le thème « Le Signal, Belvédère de notre région », **le concours étant réservé aux habitants de la COPAMO** qui offre les prix.

Les villes jumelées sont récompensées par un prix spécial Maison de Pays.

Prix « coup de cœur » par le Maire de St-André-la-Côte.

Une assiette campagnarde à 8€ sera proposée aux artistes et à leurs amis sur inscription dans le parc de la salle des fêtes.

**Installation :** l'installation de l'exposition sera assurée sous la seule responsabilité de la mairie.

**Permanences et transactions :** pendant la durée de l'exposition, les permanences et l'accueil des visiteurs seront assurés par la commune organisatrice et les artistes volontaires : votre présence est donc souhaitable selon vos disponibilités. Vous les communiquerez lors du dépôt des œuvres. Les transactions des œuvres proposées à la vente sont de la responsabilité de chaque artiste.

**Responsabilité :** bien qu'une surveillance soit mise en place pendant les heures d'exposition, la mairie de St-André-la-Côte décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

**Pour tout renseignement complémentaire, contacter Eric FAMELART :**

Mairie de St-André-la-Côte - Service festivités - 69440 St-André-la-Côte

Tel : 04.78.81.82.95 – Fax : 04.78.81.84.72

Mail : [mairie.st.andre@cc-paysmornantais.fr](mailto:mairie.st.andre@cc-paysmornantais.fr)

---

## Règlement à conserver par l'artiste



**14<sup>ème</sup> EDITION DES  
« RENCONTRES ARTISTIQUES DE PRINTEMPS  
EN PAYS MORNANTAIS »  
LE SAMEDI 11 et LE DIMANCHE 12 MAI 2013**

Thème retenu : « **Le Signal, Belvédère de notre région** »

**Vernissage le dimanche 12 mai à 11h à la salle de la Pastourelle de St-André-la-Côte.**

Inscrivez-vous en retournant le bulletin d'inscription ci-dessous avant le 12 avril 2013 à :

Rencontres Artistiques de Printemps 2013  
Service festivités  
Mairie de St-André-la-Côte  
69440 St-André-la-Côte

---

**Bulletin d'inscription - Rencontres Artistiques de Printemps en Pays Mornantais  
11 et 12 mai 2013 à St-André-la-Côte**

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TEL : ..... MAIL : .....

<b>Titre des œuvres (en majuscules)</b>	<b>Nature des œuvres</b>	<b>Format</b>	<b>Valeur</b>

Nombre de repas froid à réserver : 8€ X ...

(Règlement à l'ordre du Comité des fêtes de St-André)

---